

Délibération 2024-034

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de la convocation : jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELANDAIS Guillaume, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), GALLUET Bruno (pouvoir à BRIENS Eric), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), LELUBEZ Marlène (pouvoir à LACOLLEY Daniel).

Excusés : TRAVERT Dominique, BEHELLE Anthony

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : INVESTISSEMENTS 2024 – ACCORD DEVIS

Monsieur Daniel Lacolley, Maire-Adjoint délégué aux travaux, présente différents devis sollicités pour des investissements à réaliser dans les bâtiments ou équipements communaux, sachant que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 :

- **Budget principal :** il s'agit de mettre en place un système de montée et de descente de la poutre support des spots et du rideau de la salle de cinéma. Plusieurs contacts ont été pris avec des entreprises spécialisées et une seule entreprise a fait parvenir un devis, à savoir la SAS Vilette pour un montant de 28 750.00 € HT ; un fonds de concours communautaire pouvant être sollicité pour cette dépense,
- **Budget Activités Sportives et Hébergement :** il est constaté que le sol du bureau de la base de loisirs présente une pente signalée par la médecine du travail. Un devis a été présenté pour la reprise du dallage et du carrelage par l'entreprise Godefroy Mourocq d'un montant de 10 979.00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission Travaux-Sécurité du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord aux devis présentés ci-dessus pour l'équipement de la salle de cinéma (budget principal) et pour les travaux du bureau de la base de loisirs (budget annexe ASH),
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agglomération du Cotentin dans le cadre du fonds de concours communautaire et de tout autre financeur potentiel pour l'aménagement de la salle de cinéma,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces décisions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS